

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017**

## **Choix du Mode de participation au SIEMLY**

La participation communale 2018 au SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) sera de 2 448 €. La commune a le choix entre budgétiser ou fiscaliser cette participation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser ce montant comme les années précédentes.

## **Convention pour la mission d'assistance juridique du Centre de Gestion**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune est liée au Centre de gestion par le biais d'une convention pour une mission d'assistance juridique. Cette mission est très importante pour la commune afin d'avoir une aide juridique compétente. Pour 2018, le coût de cette mission est de 693€.

Le conseil municipal décide de renouveler cette convention pour 2018 pour cette somme.

## **Convention avec le Centre de gestion pour le service de médecine préventive**

Monsieur le Maire explique que la commune doit adhérer à un service de médecine préventive pour les agents (visite médicale du travail). Cette mission est assurée par le Centre de Gestion du Rhône.

La participation de la commune en 2018 va passer 0,36% à 0,37% de la masse salariale.

Le conseil municipal approuve ces modalités pour le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour le service de médecine préventive.

## **Choix des entreprises pour les lots 5 et 11 pour les travaux de l'école**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la 1<sup>ère</sup> consultation pour les travaux de l'école, le lot 5 « Menuiseries intérieures », n'avait obtenu aucune candidature. Il a donc fallu relancer ce lot.

De même, il avait été constaté des erreurs dans le lot n°11 « Plomberie – Sanitaire – Chauffage ». Le lot avait donc également été relancé.

La commune a reçu 2 offres pour le lot menuiserie et 1 offre pour le lot plomberie.

Le conseil municipal choisi donc à l'unanimité les candidats suivants :

- Lot 5 : Entreprise CHARDON pour un montant de 106 262 €
- Lot 11 : Entreprise BENIERE pour un montant de 96 411 €

## **Débat sur les compteurs linky**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contexte.

Une directive européenne impose le déploiement des compteurs Linky en lieu et place des compteurs ENEDIS (EDF) actuels et cela sur l'ensemble du territoire Français. Ces compteurs communicants enverront des données sur les consommations de chaque habitation à l'instant T.

Ils permettront d'avoir un suivi plus précis des consommations d'électricité et permettront ainsi de mieux adapter la fourniture d'énergie et de mieux dimensionner les réseaux dans le futur, Le relevé des compteurs sera communiqué à distance. Il sera possible, en option, de bénéficier d'un affichage de la consommation du ménage.

Cependant, des polémiques se font jour à propos de ces compteurs, elles portent pour l'essentiel sur :

Les compteurs émettent ondes

Effectivement il s'agit des ondes de type « courant porteur » leur rayonnement est très faible, similaire à un téléphone portable, plus faible que la WIFI ou qu'un micro-onde.

Avec ces compteurs, le fournisseur d'énergie peut collecter des données sur les usagers :

Effectivement chaque utilisation d'appareil électrique sur une habitation sera connue.

Le conseil municipal d'émet pas d'avis négatif à ce sujet et n'est pas opposé au déploiement de ces compteurs sur la commune qui de toute manière est inévitable puisque obligatoire.

## **Nouveau quartier – Lancement de la consultation pour le recrutement d'un programmiste**

Monsieur le Maire rappelle que pour l'aménagement du nouveau quartier, il est nécessaire de faire appel à un programmiste afin d'avoir une vision d'ensemble.

Cette consultation a été lancée. Les bureaux d'études doivent répondre avant le 20 novembre à 12h pour une mission qui débuterait en janvier 2018.

## **Travaux Eglise**

Le Maire explique qu'il devient nécessaire de réaliser quelques travaux dans l'Eglise.

Tout d'abord de petits travaux d'entretien :

- Réparer les 2 échelles de meuniers qui montent jusqu'au clocher ainsi que les planchers des différents étages pour éviter les accidents
- Certaines ailettes du clocher sont à changer
- Il serait bien de mettre dans une vitrine quelques éléments anciens de valeurs

Ensuite un deuxième chantier important est à envisager. En effet, il a été constaté d'importantes fissures dans la voûte de l'Eglise. La commune fera passer un expert pour connaître l'importance des dégâts et l'origine et ainsi pour entreprendre les travaux correspondants.

## **Point sur la numérotation des rues**

Benoît VERNAISON rappelle que les voies à nommer ont été référencées. La numérotation ne se fera pas par hameau mais par rue. Ce travail sera encore long mais est nécessaire pour l'arrivée de la fibre sur le territoire.

## **Règlementation affichage à l'entrée du village**

Patrick HERRERO explique qu'un portique a été installé spécialement pour l'affichage à l'entrée du village (carrefour St Martin / Yzeron / Duerne). Il convient de réglementer cet affichage.

Toutes les associations, extérieures et Duernoises devront faire au préalable une demande en mairie pour l'affichage. La pose de banderole ou d'affiche pourra se faire 1 mois à l'avance pour les associations Duernoises et 15 jours à l'avance pour les associations extérieures. Il devra être retiré le lendemain de la manifestation. Les associations ne respectant pas cette procédure auront leurs affichages retirés.

Il est conseillé aux associations de faire leur demande à l'avance car ce sera les 1<sup>ères</sup> demandes qui seront honorées.

## **Répartition des sièges à la CCMDL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le périmètre de la CCMDL sera agrandi au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il y aura 32 communes au lieu de 24 actuellement.

Le nombre de siège au conseil communautaire sera de 44 pour 13 vice-présidents.

Tous les conseils municipaux doivent approuver la nouvelle répartition des sièges présentée par le Maire. La commune de Duerne aura 1 siège.

Le conseil municipal approuve la répartition proposée.

## **Points divers :**

- L'eau des courtines a été analysée. En raison de la sécheresse, celle-ci n'est plus propre à la consommation. Une nouvelle analyse sera effectuée quand le niveau de l'eau aura de nouveau augmenté.
- Il est nécessaire de créer une commission cimetièrèe pour recenser les concessions du cimetière disponibles, abandonnées, ... Marie-Dominique CHEVRON, Florence BRIERE, Bertrand CHAMBE et Jean-Claude PICARD se proposent de faire ce travail.
- La sortie du conseil municipal aura lieu le 15 avril 2018 à Beaune.
- La distribution des sacs poubelles aura lieu :
  - Samedi 16 décembre 2017 de 9h à 12h

- Samedi 6 janvier 2018 de 9h à 12h

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 7 décembre 2017.